

1re question : L'hôtel de Sélys Longchamps à Liège, par Hélène Ancion. Rapports des Commissaires

Pierre Colman, André Lanotte, Jean Barthélémy

Citer ce document / Cite this document :

Colman Pierre, Lanotte André, Barthélémy Jean. 1re question : L'hôtel de Sélys Longchamps à Liège, par Hélène Ancion. Rapports des Commissaires . In: Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, tome 6, n°7-12, 1995. pp. 273-274;

[https://www.persee.fr/doc/barb_0378-0716_1995_num_6_7_41254;](https://www.persee.fr/doc/barb_0378-0716_1995_num_6_7_41254)

Fichier pdf généré le 28/06/2023

CONCOURS ANNUEL DE 1995

HISTOIRE ET CRITIQUE

1^{re} question

L'hôtel de Sélys Longchamps à Liège

par Hélène Ancion

Rapports des Commissaires

Le travail de Madame H. Ancion mérite d'être couronné par l'Académie royale de Belgique qui ne peut s'engager à le publier.

Pierre Colman, *premier Commissaire*

Le mémoire de M^{lle} Ancion travaille avec conscience un thème aride : un conglomérat unitaire de bâtiments ayant subi les soubresauts des fonctions et du goût entre le XIV^e et le XX^e siècle. L'observation méticuleuse de tous les détails historiques, archéologiques et iconographiques susceptibles d'apporter une information chronologique conduit à un développement étendu de l'évolution de chacune des parties de l'ensemble. L'intérêt de pousser jusqu'à nos jours et d'envisager l'avenir n'est pas négligé à un moment où tant d'interrogations sont posées par le XIX^e siècle et pour la survie réfléchie des monuments. Le texte reste souple partout où l'approche technique, ponctuée de nombreuses lettres de renvoi aux plans, ne rebute pas trop le lecteur.

L'étude archéologique est centrale. Soigneusement menée, elle type le genre de démarche. L'auteur développe ses réflexions au cours de l'enquête, l'élaboration progressive de son avis, quartier par quartier, détail par détail ; ce qui, rétrospectivement, n'a plus d'intérêt. Il veille à ne négliger aucune opinion antérieure sur chaque élément de la construction ; ce qui, de même, est souvent dépassé. Un exemple significatif, traité aux pages 82 à 87 : la « logette » qui n'en est pas une, mais qui, à rue, retient l'attention. La connaissance des monuments, limitée à la région liégeoise, – ce qui se comprend – et des usages liturgiques connus de manière livresque, entraîne des propos tâtonnants. La compréhension du cas est d'autant plus malaisée que la description, trop fragmentée, renvoie, sans renvoi, l'examen des baies à la page 189 où l'on ne trouvera que leur dessin alors que les comparaisons possibles sont nombreuses.

Nous nous trouvons ainsi devant une sorte de dossier, riche de matière, à conserver en bibliothèque. L'auteur peut en tirer une monographie. Une autre

méthode de présentation interviendrait, non plus en juxtaposant les éléments (élévations extérieures, circulations, élévations intérieures, toitures, baies), examinés successivement pour l'ensemble construit, mais en montrant, à partir du noyau le plus ancien, la tour, chacun de ceux-ci dans sa personnalité, les voyant évoluer, devenir d'une époque à l'autre, ce qui se dresse devant nous.

Il y a même matière, outre la monographie XIV^e-XX^e siècles, à plusieurs articles : sur les fonctions successives de la tour, sur la chapelle étudiée pour elle-même et dans un contexte général, sur la restauration de Jamar, en 1910, jugée à propos (p. 295). Matière aussi à une plaquette, après la restauration qu'il faut espérer voir réaliser malgré la baisse tout récemment annoncée des investissements de la Compagnie des eaux.

Peut-on formuler le souhait de voir M^{lle} Ancion chargée d'accompagner des travaux qui devraient être l'occasion de fouilles, même limitées, pour éclairer la « préhistoire » d'un monument liégeois de qualité ?

André Lanotte, *deuxième Commissaire*

Ce mémoire est excellent ; bien documenté, il procède à une analyse fouillée dont l'intérêt est incontestable.

Je regrette néanmoins vivement la médiocre qualité des dessins. À mon avis, ils devraient être complètement revus pour la publication.

Jean Barthélemy, *troisième Commissaire*